ling à l'Angleterre, soit 3,556,015,000 francs. L'année actuelle a coûté tout près de 300 millions de francs, et les dépenses ont déjà certaine que, à quelques shillings près, la campagne sud-africaine coûtera 175 millions de livres sterling, le 31 mars prochain, soit 4.375.000.000 de francs.

Chose curieuse, les troupes coloniales coûtent juste deux fois plus cher à entretenir que les troupes britanniques. Là où on dépense 1,250 francs par an pour un Ecossais, un Irlandais ou un Anglais, il faut dépenser 2,500 francs pour un Canadien, un Australien ou un Zélandais. Les deux tiers de la solde passent à payer les coloniaux qui ne forment pourtant qu'un cinquième de l'effectif total.

C'est beau, l'aide des colonies, mais c'est cher !...

L'ANGLETERRE SANS CHEVAUX

Le correspondant du « Times » à Prétoria envoie à son journal une longue lettre sur l'état de la cavalerie dans l'Afrique du Sud.

En voici les extraits les plus intéressants :

« La situation de nos troupes montées n'est pas précisément pour faire honneur à ceux qui sont responsables de la conduite de la guerre ; il n'est presque pas une seule colonne qui ait son effectif de cavaliers au complet. Quelques-unes de ces colonnes ont été assez heureuses pour recevoir leur contingent exact de chevaux ; elles forment déjà l'exception, mais un mois ne se passera pas avant qu'il y ait partout ces colonnes en nombre considérable de vides.

» Les pertes en chevaux pendant toute la campagne ont été énormes ; le gouvernement les autorités de l'Afrique du sud, les officiers et les hommes ont été rendus responsables et blâmés, et il faut convenir que ces reproches ne sont pas tout à fait immérités ; on s'est trop souvent contenté d'acheter des chevaux de classe inférieure ; ils ont été envoyés tardivement, et, à peine arrivés, on les a dirigés sur le théâtre des opérations sans leur donner le temps nécessaire pour se remettre des fatigues du voyage et pour s'acclimater. Malgré le besoin pressant qu'on en avait, il eût été préférable d'agir avec plus de prudence. En campagne, on a négligé les chevaux ; les soldats ont fait preuve à cet égard d'une ignorance et d'un manque de soins regrettables, tandis que les officiers, de leur côté, n'ont pas exercé sur leurs hommes une surveillance suffisante. »

Les délégués Boers aux Etats-Unis

New-York, 2 mars. — Les délégués boers, MM. Wolmarans et Wessels ont été informés de Washington qu'ils seraient reçus, la semaine prochaine, par M. Hay, ministre des affaires étrangères.

Leur réception par le président Roosevelt n'a pas encore été décidée.

L'ACCIDENT DE M. WALDECK-ROUSSEAU

ETAT SATISFAISANT

Paris, 2 mars. — Voici le bulletin signé ce matin, à onze heures, par les médecins :

« Etat satisfaisant. Le président a ce matin une légère fièvre et ressent à l'épaule gauche une douleur sur les causes de laquelle les docteurs ne se sont pas encore prononcés, les résultats de la radiographie n'étant point encore connus. »

TELEGRAMMES ET VISITES

Des télégrammes émanant de tous les points du territoire et aussi de l'étranger sont parvenus en nombre considérable au ministère de l'intérieur, exprimant au président du conseil les regrets causés par l'accident dont il a été victime.

M. Zanardelli, président du conseil, a notamment télégraphié de Rome au comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris :

« J'apprends qu'un sérieux accident est arrivé, hier soir, au président du conseil, M. Waldeck-Rousseau. Je prie Votre Excellence de faire parvenir à l'éminent homme d'Etat mes félicitations pour le danger évité, avec mes plus vifs souhaits pour une prompte et complète guérison. »

Le ministère des affaires étrangères d'Italie, M. Prinetti, a, lui aussi, télégraphié.

L'ambassadeur d'Allemagne a également écrit pour faire savoir qu'il était chargé par son souverain de demander des nouvelles de M. Waldeck-Rousseau.

M. René Waldeck-Rousseau, quoique fortement contusionné à la jambe gauche, était resté toute la journée au ministère de l'intérieur. Mais à la fin de l'après-midi il a dû, sur le conseil des médecins qui soignent son oncle, regagner son domicile pour prendre un peu de repos.

L'agence Havas a relevé parmi les noms des personnages qui sont venus s'inscrire au ministère de l'intérieur celui de M. Louis Dausset, président du Conseil municipal.

M. Dausset communique aux journaux, à ce sujet, la note suivante :

« Quelques journaux du soir ont annoncé que M. Dausset s'était inscrit sur le registre déposé chez le concierge du ministère de l'intérieur.

M. Dausset, indépendamment de l'accident survenu au président du conseil des ministres et de la matérialité des faits, que tout le monde peut déplorer, déclare qu'il ne s'est pas inscrit chez M. Waldeck-Rousseau, qu'il n'a autorisé aucun de ses collègues à le faire en son nom, pas plus qu'il n'a donné ordre à aucun membre du personnel de son cabinet de l'inscrire sur le registre du ministère de l'intérieur. »

FAUSSE NOUVELLE

L'Agence Havas publie la note suivante :

« Au bulletin de santé publié ce matin nous pouvons ajouter les renseignements suivants :

Le président du conseil a passé une bonne nuit. Cependant il a eu un peu de fièvre ; de plus, la douleur de l'épaule a déterminé dans le bras et la main une atteinte rhumatismale qui le fait souffrir quelque peu. Les plaies de la face et de la tête sont en excellente voie de guérison, et le docteur Poirier assure que le président du conseil pourra sortir d'ici une dizaine de jours.

L'examen radiographique a montré qu'un petit os de l'épaule avait été, par le choc, légèrement fêlé ; mais cette découverte n'entraîne aucune complication. Les choses se remettront d'elles-mêmes, mais il subsistera pendant longtemps une certaine douleur.

En somme, l'état du président du conseil est aussi satisfaisant que possible, et les médecins affirment que, d'ici quelques jours, la guérison sera complète.

M. Waldeck-Rousseau s'est levé vers midi.

Quant à M. René Waldeck-Rousseau, neveu du président du conseil, il a été obligé de s'aliter, une sciatique sûrement s'étant produite à la jambe à la suite du coup qu'il a reçu lors de l'accident. Le docteur Poirier, qui lui a rendu visite dans la matinée, lui a ordonné un repos absolu de 48 heures.

Certains journaux ont annoncé que, vu l'état de santé du président du conseil, un intérimaire avait été désigné pour le suppléer devant le Parlement et même dans son propre ministère.

Cette nouvelle est inexacte. La discussion du budget peut, sans inconvénient, se poursuivre devant la Chambre pendant les quelques jours qui seront nécessaires à M. Waldeck-Rousseau pour se rétablir.

En ce qui concerne le ministère de l'intérieur, le président du conseil pourra certainement, d'ici deux ou trois jours, reprendre ses occupations.

MANIFESTATION DE SANS-TRAVAIL

A PARIS

Collision entre ouvriers et policiers. — Nombreux blessés. — Les arrestations.

Paris, 2 mars. — Une manifestation s'est produite à 11 heures et demie à la sortie d'une réunion organisée à la Bourse du Travail par les sans-travail. Les assistants, ayant voulu se livrer, place de la République, à une démonstration tapageuse, ont été repoussés par la police.

Une bagarre s'est produite au cours de laquelle des coups de canne et des coups de poing ont été échangés. Une vingtaine d'arrestations ont été opérées.

A midi, les manifestants ont été dispersés et la place de la République a repris son aspect habituel.

Le Français publie sur cette manifestation les renseignements suivants :

« Une réunion d'ouvriers sans travail avait lieu ce matin, à dix heures, à la Bourse du Travail, sous la présidence d'un anarchiste connu.

Quinze cents personnes au moins assistaient à cette réunion.

Vers onze heures, un monsieur, du nom de Lemaux, anarchiste, demanda la parole et prononça un discours d'une extrême violence. Un anarchiste Libertad prit aussi la parole.

Finalement l'assemblée, [illegible] provoqua de la tribune. Une bagarre violente eut lieu dans la rue, où les agents [illegible] la réunion précédente faire « comme [illegible] ».

La police fut fort malmenée [illegible] plusieurs agents blessés, parmi [illegible] le brigadier Yon aurait été atteint [illegible] au front et à la nuque.

Force resta enfin à la police qui fit une vingtaine d'arrestations, dont quelques-unes seulement furent pourtant maintenues : on cite les anarchistes Perrot, Pinault, Lemaux, Lainné et quelques autres.

M. Lépine, préfet de police, a donné lui-même l'ordre d'ouvrir une enquête et de rechercher le menuisier Lemaux, qui sera arrêté et poursuivi pour excitation au meurtre.

Les dernières nouvelles on annonce qu'au cours de la bagarre, quarante agents furent blessés grièvement et durent être transportés à l'hôpital.

Vingt-six autres agents ont été plus ou moins grièvement atteints.

Quant aux ouvriers blessés, on n'en connaît pas exactement le nombre, mais il doit être élevé.

La grève générale en Italie

LES EMPLOYES DES CHEMINS DE FER

Rome, 2 mars. — Les compagnies ayant refusé de consentir à une nouvelle majoration de dépenses pour leur personnel, c'est le gouvernement qui traite avec les délégués des cheminots. Les conférences ont commencé hier et dureront quelques jours. Cet appel à Rome des représentants des cheminots pour traiter avec eux de puissance à puissance, produit une vive impression dans les couloirs de la Chambre.

Le commandant du 3e corps vient de défendre au personnel militarisé de prendre part à toute démonstration qui aurait pour but de protester contre les dispositions gouvernementales ou contre les ordres des autorités constituées ; toute infraction aux règlements édictés sera sévèrement punie.

Le nombre des employés ayant voté la grève générale est de 60.000 ; ceux qui ont été militarisés sont à peine 10.000 ; si le 4 mars satisfaction n'est pas donnée à leurs revendications, les décisions du comité général seront exécutées malgré les menaces du ministère.

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

Le président du Conseil, M. Zanardelli et le ministre de l'intérieur Giolitti ont invité à venir à Rome les députés Turati, Federici et Nofri, délégués de la commission du personnel des Compagnies de chemins de fer, ainsi que les ouvriers Branconi, Galleani, Dellacola, appartenant aux comités de Turin : le gouvernement doit leur communiquer la décision des Compagnies des chemins de fer du Nord, afin d'arriver à une entente entre les deux parties.

Le Concours d'animaux gras

VISITE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Paris, 2 mars. — Le président de la République, accompagné de MM. Abel Combarieu, du général Dubois, secrétaire général de la présidence, a visité, ce matin, à dix heures, l'exposition des animaux gras au Grand-Palais.

M. Loubet a été reçu par MM. Jean Dupuy, ministre de l'agriculture ; Méline, député, ancien ministre de l'agriculture ; Tisserand et Vassilières, directeurs au ministère de l'agriculture ; Forichon, sénateur de l'Indre, premier président de la cour d'appel de Paris ; Dubat, de Lapparent.

MM. Crosjean et Menault, Bottelle, Delegorgue, ont guidé M. Loubet dans les diverses sections.

Le président de la République a vivement félicité les exposants qui lui ont été présentés. Il s'est retiré un peu avant onze heures et est rentré à l'Elysée à pied par les Champs-Elysées.

LES MINEURS DE LA LOIRE

LE CONGRES DE SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 2 mars. — Le congrès régional des mineurs de la Loire, réuni aujourd'hui à la Bourse du Travail de Saint-Etienne, a nommé Escallier délégué au congrès national des mineurs d'Alais, avec mandat de faire respecter la décision du congrès de Lens.

Faits Divers

HORS RÉGION

Drame de la misère

NAVRANTE ODYSSEE

Paris, 2 mars. — Des agents du dix-septième arrondissement ont trouvé vendredi matin, à dix heures et demie, boulevard Pereire, une pauvre vieille femme, maigre à faire pitié, qui rôdait sur le trottoir et portait un costume aussi étrange que lamentable.

Ils l'ont transportée au commissariat de M. Rouffaud où, après lui avoir fait prendre un cordial, on a pu obtenir d'elle quelques paroles inintelligibles. Grâce à un interprète, on a appris que la malheureuse se nommait Marie Kezeleff, âgée de soixante-six ans, et qu'elle avait quitté sa maison d'un faubourg de Moscou pour venir à Paris retrouver son fils, dont elle n'avait pas eu de nouvelles depuis longtemps et dont le silence l'avait alarmée.

Mme Kezeleff avait emporté quelques économies, mais dans la crainte de ne plus avoir assez d'argent pour arriver à Paris, elle avait résolu de faire le voyage à pied.

Vaillamment, avec des compatriotes venant chercher du travail en France, elle avait atteint la frontière allemande, traversé l'Empire germanique. Mais après une marche de plusieurs mois, en plein hiver, elle avait dû prendre, étant épuisée de fatigue, le train à Cologne jusqu'à Paris, abandonnant ainsi ses compagnons de route.

Quelques roubles seulement lui restaient quand elle débarqua à la gare du Nord. Elle se fit aussitôt conduire rue de l'Hôtel-de-Ville où elle croyait que son fils était établi ; elle ne le trouva pas, le chercha un peu partout, comme elle put... Son argent s'était égrené ainsi et, depuis quatre jours, la malheureuse n'avait pas mangé.

M. Rouffaud, a fait transporter la pauvre à l'hôpital Beaujon, en attendant qu'on prenne des mesures pour la rapatrier ; mais on craint bien de ne pouvoir lui faire revoir sa patrie, car la fatigue, les privations de toutes sortes l'ont mise dans un état presque désespéré.

Terrible naufrage

DEUX CENTS NOYES

Saïgon, 2 mars. — Un bateau chinois, transportant plus de 250 passagers, qui se rendait de Nam-Dinh à Hatiol, a coulé près de Hung-Yen. On compte 200 noyés parmi lesquels une femme française et ses deux enfants.

Cette catastrophe est attribuée au mauvais état du bateau qui déjà faisait eau à son départ. Les journaux du Tonkin prennent texte de ce tragique accident pour demander que l'on édicte de sévères mesures de surveillance au sujet de la navigation des barques chinoises.

Assassinat et suicide

Paris, 2 mars. — On a trouvé morte, dans son lit, ce matin, à dix heures, Céline Rinche, âgée de trente-six ans, lingère, qui portait de nombreuses blessures à la tempe gauche.

Au cours de la perquisition opérée par le commissaire de police, l'amant de Céline Rinche, Armand Lambert, cordonnier, âgé de trente-sept ans, a été trouvé pendu derrière une porte.

On présume que ce dernier a tué sa maîtresse et s'est ensuite suicidé.

Un marteau de cordonnier lâché de sang a été trouvé à la tête du lit, on gisait mutilée la lingère.

Une enquête est ouverte.

DANS LA RÉGION

LE Crime mystérieux

DE LA RUE GAMBETTA A LILLE

L'ALIBI DE MAURICE BOUCHE

L'instruction a chômé, hier. Il n'avait pas été entendu aucun témoin et Maurice Bouche n'est pas sorti de sa prison où il doit réfléchir que la fortune ne sourit pas toujours aux audacieux.

De son côté, M. le chef de la Sûreté, occupé à d'autres affaires, ne s'est pas « intéressé » à celle-ci.

L'enquête va reprendre cependant. L'alibi invoqué par Maurice Bouche sera minutieusement vérifié dans le courant de cette semaine. Nous craignons bien pour lui qu'il ne résistera pas à l'examen.

La débitante de tabac de la place Rihour ne se rappelle nullement avoir eu, le soir de l'assassinat de Mlle Marie Henry, comme client un jeune homme blond ressemblant à Maurice.

Ce dernier prétend qu'il est victime d'une extraordinaire ressemblance. Il a un sosie. Déjà sa mère s'y serait trompée. Elle aurait pris un jour, avenue de la Gare, ce sosie pour son fils.

Comme elle demandait à Maurice si, le jour en question, il était à Lille, celui-ci lui aurait répondu que non et qu'elle avait pris pour lui une personne qui lui ressemble étrangement.

Est-ce bien probant ? Maurice n'avait-il pas un intérêt quelconque à cacher à sa mère sa présence à Lille ?

Maurice Bouche ferait mieux d'entrer dans la voie des aveux.

Sans doute n'est-il que complice dans l'assassinat de Mlle Marie Henry. C'est lui qui aura fait le guet. Et c'est probablement pour cela, pour se ménager un alibi futur, qu'il aura si longuement causé avec M. Loys, le garçon épicier de M. Faucomprez.

Soupçonné d'être l'assassin de Mlle Henry, arrêté et inculpé, il voulait pouvoir répondre : « Mais à l'heure du crime, je causais tranquillement dans la rue de questions de boutique avec un garçon d'une épicerie dans laquelle j'ai été moi-même employé. »

Cette précaution, par suite des circonstances, se retourne contre lui ; et comme ses complices sont en fuite et comme il nie, apparemment contre toute évidence, il va endosser la responsabilité de tout le crime au sujet duquel, nous continuerons à donner de très intéressants renseignements.

Jean DARY.

Horrible infanticide

A HASPRES

Un enfant étranglé. — Descente du Parquet. — L'autopsie.

Une affaire d'infanticide vient de produire à Haspres une vive émotion.

La nommée Pol Irma, 25 ans, demeure avec son père, journalier, et deux enfants en bas-âge.

Dans la nuit du 28 février au 1er mars, elle se trouvait couchée, et comme elle était enceinte et qu'elle éprouvait des douleurs depuis quelques jours, deux voisines, les femmes Morel et Rosel, la veillaient.

Vers minuit, elle se sentit prise de douleurs plus vives, et voulut se lever.

Dans ce mouvement, l'accouchement se produisit, et l'enfant tomba dans la ruelle du lit.

La femme Rosel le ramassa et Irma s'étant recouchée, elle le plaça près d'elle, cependant que Mme Morel allait chercher la sage-femme, Mme Lefèvre.

Quand celle-ci arriva, elle trouva l'enfant mort.

Samedi matin, le docteur Lamiant, prévenu par la sage-femme, vint pour constater le décès.

Il s'aperçut alors que l'enfant portait au cou des traces violacées et des ecchymoses, et refusa le permis d'inhumer.

La mairie prévint le parquet de Valenciennes, qui fit faire une enquête par la gendarmerie de Bouchain.

A la suite de cette enquête, M. Gobert, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Goreau et du docteur Catrin, médecin-légiste, se sont transportés hier à Haspres.

Dès leur arrivée, ils se sont rendus à la mairie, où le cadavre avait été déposé, et le docteur Catrin a procédé à l'autopsie.

Le praticien a constaté que l'enfant, né à six mois et demi de gestation, avait vécu, et qu'il avait été étranglé.

Le parquet est descendu chez Irma Pol, qui a subi un interrogatoire de forme.

Elle a formellement nié le crime qui lui est imputé, et a prétendu avoir fait simplement une perte.

Etant donné son état, on ne pouvait songer à la transporter actuellement à Valenciennes. Elle est donc demeurée sous la surveillance des gardes-champêtres.

Le parquet était de retour à midi.

Election d'un adjoint au maire

A LENS

Hier matin, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du député Basly, maire, pour procéder à la nomination d'un adjoint en remplacement du citoyen Evrard, démissionnaire.

Tous les conseillers étaient présents sauf MM. Fassiaux, Evrard et Durieux ; ces deux derniers s'étaient fait excuser.

Le scrutin a donné le résultat ci-dessous :

Omer Letombe	13	voix ELU
François Huleux	10	voix
Blanc	1	voix

L'Affaire de Waziers

Deux arrestations. — L'inconnue serait retrouvée. — Pausses nouvelles.

Nous avons dit hier que plusieurs individus coupables des scènes de sauvagerie du coron des Sœurs, s'étaient réfugiés en Belgique.

Deux des plus compromis étaient pourtant restés dans le pays. Leur arrestation a été opérée samedi soir par la gendarmerie de Sin-le-Noble, sur mandat du parquet de Douai. Ce sont les nommés Bouret, cordonnier et Deglaeve, mineur, demeurant tous deux à Waziers. Ils ont été écroués à la maison d'arrêt. Leur participation à la scène du coron est nettement établie par les déclarations d'une trentaine de témoins : Bouret et Deglaeve étaient, d'après ces derniers, les plus acharnés après la victime.

Ils seraient entrés à sa suite dans les lieux d'aisance du coron où elle s'était réfugiée et l'y auraient violentée, puis dépouillée de ses vêtements. C'est à leur instigation qu'on aurait ensuite placé la malheureuse sous une pompe pour l'inonder. Bref tous les témoignages concordent à accabler les deux individus.

De nouvelles arrestations pourraient avoir lieu d'un moment à l'autre, selon la marche de l'instruction.

Quant à l'inconnue, le bruit courait, samedi soir et dimanche matin, qu'elle avait été retrouvée par les gendarmes. On l'avait vue conduite par eux à Douai, dans la soirée.

Cette rumeur était sans fondement. Voici toutefois ce qui l'avait provoquée.

Les gendarmes de Sin, qui poursuivent sans relâche leurs recherches à travers Waziers et les environs, passaient mardi soir, vers [illegible] heures, près de la fosse Notre-Dame, avec les deux prisonniers qu'ils venaient de faire à Waziers ; lorsqu'ils aperçurent une femme qui s'enfuyait à leur approche pour aller s'embusquer derrière une haie. Ils reconnurent cette vagabonde, Marie Delannoy, âgée de 27 ans, originaire de St-Denis, assez connue dans le pays où elle vit de mendicité.

Ils coururent à la rencontre de la fuyarde et la conduisirent au [illegible] des deux autres prisonniers à la prison de Douai. Il n'en fallait pas davantage aux habitants qui les virent passer, pour croire à la découverte de la mystérieuse inconnue. Mais Marie Delannoy n'a rien de commun avec la vagabonde recherchée. Cette dernière est âgée de 30 ans au moins et son signalement est tout autre. D'après certains renseignements elle aurait été rencontrée à Raches, le lundi, vers six heures et demie du matin, se dirigeant sur Lille.

Nous croyons savoir que des recherches vont être faites de ce côté là.

ACCIDENTS MORTELS

Un homme écrasé par une voiture électrique

A PONT-DE-NIEPPE

Le nommé Pastourelle, ouvrier, âgé de 38 ans, père de cinq enfants, demeurant route Nationale, 138, a été mortellement blessé samedi soir à sept heures 20 par une voiture de tramway électrique se dirigeant sur Nieppe.

Pastourelle se tenait près du marche-pied de la plate-forme de derrière de la voiture motrice lorsqu'il eut la malheureuse idée de sauter à terre au moment où le tramway s'était remis en marche après l'arrêt du chemin de Moscou.

En descendant il fut projeté contre un des poteaux établis le long de la voie et il roula sous les roues de la deuxième voiture.

On stoppa immédiatement et on ramassa le corps de Pastourelle ; il avait une jambe absolument broyée et son état général était si visiblement désespéré qu'on ne put même songer à pratiquer l'amputation.

En effet, Pastourelle est mort vers une heure du matin.

Il est inutile de décrire l'émotion des voyageurs occupant les deux voitures du tramway, ni la douleur de la pauvre veuve qui reste avec cinq orphelins, et, qui est, paraît-il, dans une situation intéressante.

Un homme écrasé sous un tramway

A LOCON

Samedi, vers 3 h. 45 du matin, un triste accident s'est produit à 150 mètres de la station de Locon sur la ligne routière de Béthune à Estaires de la compagnie des tramways de l'Artois.

Un ouvrier qui se rendait aux mines de Nœux Charles Blondel, âgé de 38 ans, a voulu, selon son habitude, monter sur le train alors qu'il était en marche. Il a glissé sur le marche-pied arrière de la première voiture et a roulé sous les roues de la deuxième voiture qui lui ont écrasé les deux jambes et le bras droit.

L'accident s'est produit juste en face de la maison de Blondel. Le blessé a été transporté chez lui où on lui a donné des soins. Mais son état était trop grave ; il est mort vers 11 heures du matin.

Blondel laisse une veuve et deux jeunes enfants.

Palmes Académiques

Sont promus au grade d'officier de l'instruction publique :

MM. Bourdon, directeur des travaux municipaux à Lille. — Monfils Jean, secrétaire à l'Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Pigache, chef des bureaux de l'ingénieur en chef du département du Nord, à Lille. — Place, maître de Saint-Sauve. — Le docteur Pollet, médecin à l'Ecole normale de Douai. — Pollet, juge de paix à Arleux. — Docteur Riche, délégué cantonal à Jeumont (Nord).

Chronique Electorale

PAS-DE-CALAIS

CIRCONSCRIPTION DE BOULOGNE-S.-MER

Le Comité libéral et de défense sociale, dans une réunion tenue vendredi soir, a, nous apprend la *Dépêche*, acclamé la candidature réactionnaire de M. Achille Adam, député sortant.

M. Adam sera le seul candidat du comité libéral contre M. Lemaître, qualifié pour la circonstance de « candidat des sectaires ».

A VALENCIENNES

CONGRES REPUBLICAIN

Les délégués du Congrès républicain de l'arrondissement de Valenciennes se sont réunis hier, à 3 heures du soir, salle Hiolle.

M. F. Saint-Quentin, conseiller municipal, présidait.

M. Alfred Girard, sénateur, a prononcé un discours où il a exposé l'action de défense républicaine suivie par le gouvernement, et, parallèlement, les projets des nationalistes et des cléricaux.

Il a été procédé ensuite à la nomination des membres des comités de circonscription et d'un comité central.

M. César Caulliez, présent dans la salle, voulut prendre la parole pour protester contre les déclarations de MM. Girard et Saint-Quentin.

L'auditoire, nettement hostile, pousse alors des huées qui l'empêchent de parler.

Cependant, un assistant lui ayant demandé sous quels auspices il se présentait, le président lui offre de prendre la parole, qu'il croit devoir refuser.

La désignation officielle des candidats aux élections législatives se fait ensuite.

Pour la 2e et la 3e circonscription, MM. C. SIROT et LEPEZ, députés sortants, déclarent accepter le programme du Congrès, et leur candidature est adoptée.

Pour la 1re circonscription, M. Weil-Mallez a fait déclarer qu'il ne se représentait pas.

Des voix acclament M. Castiau.

M. Adraste-Fontaine, intervenant, propose de son côté le citoyen Varache.

La discussion est close par cette décision : que les candidats auront à développer leur programme et à faire valoir leurs titres devant le comité de la 1re circonscription, qui se réunira prochainement, et qui tranchera définitivement la question.

Dernière Heure

La Conférence des Sucres

TEXTE OFFICIEL DE LA CONVENTION

Bruxelles, 2 mars. — Voici le texte officiel de la convention qui sera proposée demain et sans doute acceptée :

Art. I. — Les parties contractantes s'engagent à supprimer, à dater de la mise en vigueur de la présente convention, les primes directes ou indirectes bénéficiant de la production ou de l'exportation des sucres, et à ne pas établir de primes en espèces pendant toute la durée de ladite convention.

L'application de ces dispositions sera faite aux sucres et produits semblables tels que confitures, chocolat, biscuit, lait concentré et tous produits analogues, contenant en proportions notables du sucre raffiné ou autre.

Art. II. — Les parties contractantes s'engagent à soumettre au régime de l'entrepôt, sous la surveillance permanente de jour et de nuit des employés du fisc, les fabriques et raffineries du sucre ainsi que les usines dans lesquelles le sucre est extrait des mélasses.

A cette fin, les usines seront aménagées de manière à donner toute garantie contre l'enlèvement clandestin des sucres et les employés auront la faculté de pénétrer dans toutes les parties des usines.

Les livres de contrôle seront tenus sur une ou plusieurs usines de la fabrication des sucres et tous seront disposés de la même manière offrant toute garantie désirable de sécurité.

Art. III. — Les hautes parties contractantes s'engagent à limiter au chiffre maximum de [illegible] les [illegible] des sucres raffinés et les sucres assimilés et de 5 fr. 50 pour les autres sucres la surtaxe, c'est-à-dire l'écart entre le taux des droits auxquels sont soumis les sucres nationaux.

Ces dispositions n'exemptent pas de droits d'entrée les pays qui ne produisent pas de sucre. Elles ne sont pas non plus applicables aux sous-produits de la fabrication du raffinage des sucres.

Art. IV. — Les parties contractantes s'engagent à frapper d'un droit spécial les importations sur le territoire des sucres originaires de pays qui accorderaient des primes à la production ou à l'exportation.

Ces droits ne peuvent être inférieurs au montant des primes directes ou indirectes accordées dans le pays d'origine.

Le chiffre fixé par l'art. 4 est déduit du montant de la surtaxe. La moitié de la différence est réputée représentant la prime.

Art. V. — Les parties prenantes s'engagent réciproquement à admettre au taux [illegible] réduit du tarif les importations des sucres originaires, soit du pays contractant, soit les sucres des colonies ou possessions desdits pays, qui n'accordent aucune prime et se soumettent aux obligations de l'article VI.

Les sucres de cannes et les sucres de betteraves ne pourront être frappés de droits.

Art. VI. — L'Espagne, l'Italie, la Roumanie et la Suède seront dispensées de l'obligation de l'article I, relativement aux primes de production, ainsi que des engagements visés aux articles III et IV aussi longtemps qu'elles n'exporteront pas de sucres.

Ces pays s'engagent à aligner leur législation sur le régime des sucres aux dispositions de la convention, dans le délai de une année (ou plus tôt si faire se peut), à partir du moment où la commission permanente aura contrôlé que la condition ci-dessus a cessé d'exister.

Art. VII. — Les parties conviennent de créer une commission permanente Internationale. Cette commission sera composée de délégués des divers Etats contractants et constituera un bureau permanent.

La commission choisira son Président. Elle siégera à Bruxelles et sera convoquée par le président. Les délégués devront voir si dans les Etats contractants il n'est accordé aucune prime directement ou indirectement à la production ou à l'exportation. Ils constateront si les Etats visés à l'Art VI continuent à se conformer à la condition spéciale prévue à l'art. 6, ils devront constater l'existence des primes dans les pays non signataires, en évaluer le montant en vue de l'application de l'art. IV, émettre un avis sur les questions litigieuses et sur l'admission à l'union des Etats qui n'ont pas pris part à la présente convention.

CONGRÈS GÉNÉRAL

du Parti Socialiste français

(De notre envoyé spécial.)

PREMIERE SEANCE

Tours, 2 mars. — La première séance du quatrième congrès socialiste s'est ouverte cet après-midi, à cinq heures, dans la salle du Manège, sous la présidence du citoyen Clauzel, assisté du citoyen Gacon et de la citoyenne Renault.

Le citoyen Reveillard est désigné comme secrétaire.

On entend d'abord le rapport de la citoyenne Marie Bonnevial, fait au nom de la commission de vérification des pouvoirs.

Après discussion, les conclusions de la commission furent ratifiées, sauf pour la Fédération de Bretagne, dont la représentation fut finalement acceptée.

Après la fixation de l'ordre du jour, la séance a été levée à sept heures.

Voici la désignation des Fédérations représentées au Congrès :

Aisne, Anjou, Poitou, Vendée, Ardennes, Auvergne, Ardèche, Bretagne, Basse-Normandie, Charente, Cher, Deux-Sèvres, Drôme, Gard, Gironde, Guadeloupe, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Martinique, Nièvre, Nord, Pas-de-Calais, Oise, Rhône, Saintonge, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Tarn, Vaucluse, Vienne et Choletais, Fédération des Travailleurs socialistes de France, Fédération Socialiste Révolutionnaire.— Ces fédérations représentent 940 groupes politiques, syndicats, coopératives et 360.000 voix électorales. Elles sont représentées par 171 mandats et une centaine de délégués.

DEUXIEME SEANCE

La deuxième séance s'ouvre à 9 heures, avec le même bureau que pour la première séance.

Lecture est donnée d'un télégramme du groupe socialiste de Guise, exprimant ses vœux pour l'union socialiste et la victoire du Parti aux prochaines élections.

LE PROGRAMME DU PARTI

Après une éloquente allocution, très applaudie, du citoyen Clauzel, la discussion sur le programme du Parti est ouverte.

DISCOURS DE DEVILLE

Prenant le premier la parole, le citoyen Gabriel DEVILLE examine le programme soumis au Congrès par le Comité général du Parti socialiste français.

« Le socialisme, dit-il, est né de la Révolution française. Au moment où on affiche un peu partout la Déclaration des droits de l'Homme, il nous faut fournir les arguments nécessaires pour démontrer que nos principes sont la véritable application de la Déclaration des droits de l'Homme. Nous devons être collectivistes et c'est précisément ce qui nous distinguera des partis républicains radicaux. »

L'orateur parlant ensuite de la distinction des classes sociales, dit que c'est une erreur théorique de l'admettre au sens propre du mot. Des classes moyennes existent qui ne sont ni exploiteuses, ni exploitées.

Passant ensuite à la question du refus des crédits militaires, l'orateur dit qu'il faut limiter ce « refus » au cas où ces crédits ne seraient pas justifiés par les besoins de la défense nationale.

L'orateur demande la suppression dans la déclaration du Parti, du mot « Révolutionnaire » qu'il trouve trop équivoque.

Il faut, dit-il, s'entendre sur le sens de ce mot, et, si on ne le supprime pas, il faudra l'expliquer.

Deville examine ensuite les divers articles du programme du Congrès.

« Pour les revendications immédiates, il y a, dit-il, dans ce programme, des oublis regrettables. »

Il demande qu'on ajoute à ce programme, le Referendum et propose ensuite d'autres modifications d'ordre secondaire.

Quant à la suppression des armées permanentes, l'orateur ne la croit possible que lorsque le désarmement sera général. Il demande le service de deux ans avec suppression de toutes les dispenses et l'intervention diplomatique pour obtenir la diminution simultanée du service militaire dans tous les pays.

Sur le programme économique, Deville critique divers articles du projet soumis au Congrès, notamment celui qui demande, comme réforme immédiate, la suppression de la dette publique.

C'est pure folie, dit-il, car ce serait la socialisation immédiate des moyens de production et on conviendra que ce n'est guère pratiquement réalisable à l'heure actuelle.

En terminant, Deville déclare qu'il est légaliste et qu'on ne fera rien en dehors des voies légales et sans l'assentiment de la majorité du pays. Il ajoute qu'il combattra énergiquement la grève générale, car les actes de violence sont néfastes et, dans une grève générale, on ne pourrait les empêcher.

DISCOURS DE RENAUDEL

Le citoyen RENAUDEL prend ensuite la parole. Il est un des auteurs d'un amendement au projet du Comité général.

L'orateur défend une thèse contraire à celle de Deville. Il examine la Déclaration de principes et propose diverses modifications. La principale porte sur la conquête des pouvoirs publics, en ce qui concerne l'entrée d'une minorité socialiste dans le gouvernement bourgeois. « Cette entrée, dit-il, ne peut être qu'un fait exceptionnel, non considéré comme le commencement normal de la conquête des pouvoirs publics. »

L'orateur ajoute qu'il est révolutionnaire et qu'il ne croit pas que la légalité soit mise à obstacle à la transformation de la société. Au nombre des moyens révolutionnaires, il préconise la grève générale. Il ne répudie pas non plus la violence qui est un moyen d'action puissant.

En terminant, il soumet au Congrès des modifications au programme des réformes.

DISCOURS DE POULAIN

Le citoyen POULAIN appelle ensuite l'attention du Congrès sur la question de la suppression du Sénat et de la présidence de la République, proposée par le Comité général.

C'est aller trop vite, dit-il, comme revendications immédiates. L'orateur préférerait deux Chambres élues par le suffrage universel et fonctionnant dans des conditions à déterminer. Il critique divers points secondaires du programme soumis au Congrès et s'élève contre la suppression du mot « Révolutionnaire », proposée par Deville. Il faut, dit-il, expliquer ce mot et non le supprimer.

Il demande que la question de la grève générale soit écartée du programme. C'est une tactique, dit-il, non une question de principe.

AUTRES INTERVENTIONS

Le citoyen LACOUR se déclare partisan de l'introduction du mot « Révolutionnaire », dans la Déclaration du Parti socialiste et développe ses raisons. Il critique en terminant différents articles du programme minimum et se déclare partisan de la grève générale.

Le citoyen BAGNOL, qui prend ensuite la parole, voudrait plus de méthode dans la Déclaration du Parti, qui doit contenir à la fois le programme minimum et le programme maximum. Il regrette qu'il n'y ait pas de programme agraire dans la Déclaration. Le Parti socialiste doit parler au paysan comme à l'ouvrier.

L'orateur affirme aussi la nécessité de la lutte de classe. Il faut déclarer que le Socialisme est incompatible avec la réaction et n'est compatible qu'avec la République. Quant au mot « Révolutionnaire » l'orateur estime qu'on ne doit pas le biffer du programme.

En terminant, l'orateur demande le maintien de l'affirmation de la grève générale.

DISCOURS DE REVELIN

Le citoyen REVELIN défend le projet du Comité général contre les critiques de Deville et Renaudel.

« Le Parti socialiste, dit-il, doit refuser les crédits militaires, tant que l'armée ne sera pas transformée en milices nationales. Il n'est pas possible aux élus du Parti de voter le budget de la guerre et de la marine. Le Referendum est un instrument dangereux, qui tourne généralement en faveur de la réaction.

Le programme ne doit servir qu'à indiquer le but à atteindre et il est évident que les réformes transitoires doivent être soutenues par le Parti.

L'orateur répondant aux critiques de Deville, ne croit pas que le Parti socialiste puisse se rattacher à la déclaration des Droits, car c'est un fétiche qu'on oppose au socialisme, parce qu'elle affirme le droit de propriété. Il ne croit pas non plus justifiées, les critiques de Deville en ce qui concerne la distinction des classes.

La Déclaration du Comité général ne fait qu'indiquer une tendance vers la division des classes et ne l'affirme pas expressément.

Répondant à Renaudel, l'orateur dit qu'il ne faut pas flatter les petits cultivateurs, ni les petits industriels ou petits commerçants. Il faut leur parler clairement et il importe d'ajouter au programme du Parti un programme pa